



# AGENTS IMMOBILIERS

## FORMATION IMMOBILIERE NIVEAU I

**i** **Nous vous proposons :**

**DURÉE :** 14 Heures en 2 sessions  
9Hh00 - 12H30 14h -17h30

### LA LOI ALUR D'OU CA VIENT ?

Des modifications apportées par la loi ALUR du 26 mars 2014.

Le décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pose les modalités d'application de la formation obligatoire continue de l'article 3-1 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.



### LIEUX DE FORMATION

Zone d'Activité Économique  
19 rue du Puech Radier  
34970 LATTES

Téléphone  
06 21 89 87 47

[corinne@polysud-formation.com](mailto:corinne@polysud-formation.com)  
[www.polysud-formation.com](http://www.polysud-formation.com)

## OBJECTIF :

Assurer la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des professions immobilières concernant les domaines : juridique, économique, commercial, la déontologie, ainsi que les domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme et la transition énergétique.

- Appréhender la portée des nouvelles obligations et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.

**JUSTIFIER DES COMPÉTENCES INDISPENSABLES PERMETTANT LE RENOUELEMENT DE LA CARTE PROFESSIONNELLE.**

## JOUR 1- Accueil des participants

Présentatin

Test d'évaluation d'entrée (QCM) et fil rouge

Programme et rappel des objectifs

- RAPPEL DES PRINCIPAUX TEXTES Loi SRU et ALUR
- ETUDE DU NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE (2H)
- ETUDE DES RÈGLEMENTATIONS COMMUNES AU SECTEUR
- Obligations dans la rédaction des annonces immobilières
- Diagnostics immobiliers
- Urbanisme et respect des normes

## JOUR 2 ETUDE DES RÈGLEMENTATIONS SUR LA LOCATION

- Obligations générales
- Obligations des propriétaires
- Contrats de location
- Etats des lieux
- Encadrement des loyers
- Honoraires
- Lutte contre l'habitat indigne

## - ETUDE DES RÈGLEMENTATIONS SUR LA VENTE

- Obligations générales
- Obligations des négociateurs
- Le compromis

## - ETUDE DES RÈGLEMENTATIONS SUR LA COPROPRIÉTÉ

- Obligations générales
- Obligations des copropriétaires
- Obligations des syndic
- Rappel sur Les AG
- Assurances

- TEST DE FIN (QCM)  
Tour de table et conclusion